



## Descriptif de gestion du référentiel Sandre des ZPAAC



*Photos FCEN (Fédération des conservatoires d'espaces naturels)*



## Règle régissant de l'entrée d'une ZPAAC



**[R0]** Une Zone de Protection des Aire d'alimentation de captage est 1 couche géographique constituée d'un multi-polygone ou d'un polygone délimitant ses contours et associée aux attributs spécifiés dans le scenario d'échange géographique Sandre. Les polygones à trous sont autoriséé



## Règle régissant de l'entrée d'une ZPAAC



[R1] Pour qu'une ZPAAC soit ajoutée dans le référentiel, tous les attributs ci-dessous doivent obligatoirement être renseignés: (*voir scénario d'échange*)

Par le St\_Sandre

- [Code national de la ZPAAC](#)
- Statut de la ZPAAC
- Dates de création
- Date de mise à jour

Par le producteur de la donnée

- [Numéro du texte réglementaire](#)
- [Date du texte réglementaire](#)
- [Type de texte réglementaire](#)
- [Auteur de la ZPAAC](#)
- [Géométrie](#)



## Règle régissant de l'entrée d'une ZPAAC



[R2] Pour qu'une ZPAAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut que la donnée soit conforme aux spécifications Sandre. Une entité est constituée d'une géométrie unique à laquelle sont associés les attributs renseignés conformément au scénario d'échange géographique.

[R3] Pour qu'une ZPAAC soit bancarisée, il faut que la projection soit en WGS84 (EPSG : 4326).

**NB** : Le référentiel est diffusé dans différentes projection selon les territoires géographiques ([nomenclature 22](#)).

[R4] Pour qu'une ZPAAC soit ajoutée dans le référentiel, il faut que le type de géométrie soit un multi-polygone valide respectant le standard OGC.

[R5] Il peut y avoir des ZPAAC qui se superposent.



# Règles de mise à jour d'une Zone de Protection d'aire d'alimentation de captage



- [R6] Le secrétariat effectue des contrôles de respect des spécifications Sandre (noms de colonnes, types de contenus)
- [R7] Le secrétariat technique du Sandre (ST\_Sandre) vérifie si les codes indiqués existent bien dans les référentiels/nomenclatures associés.
- [R8] Le ST\_Sandre fera des contrôles de cohérence, en informant les producteurs de la donnée.
- [R9] Lorsque le périmètre d'une ZPAAC évolue, une nouvelle entité est créée et codifiée à condition qu'elle respecte les spécifications OGC.
- [R10] La généalogie est gérée pour ce référentiel.
- [R11] Lorsque tous les ouvrages sont abandonnés la ZPAAC est gelée